



OFFRE SPECIFIQUE

Budg'Equilibre



**Quand les imprévus fragilisent vos finances, il y a Budg'Equilibre.
Ce service vous aide à gérer votre budget, et vous exonère de frais d'incidents de paiement.**

Si vous êtes en situation de fragilité financière⁽¹⁾, l'offre spécifique Budg'Equilibre⁽²⁾ va vous aider à mieux gérer votre compte et faciliter l'usage des produits et services bancaires, à un tarif modéré, en limitant les frais en cas d'incidents.

Une gamme de moyens de paiements alternatifs (GPA) réservée aux personnes en situation de fragilité financière. L'objectif : sortir au plus vite de cette situation inconfortable.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

Budg'Equilibre vous aide à rééquilibrer vos finances avec :

- Un compte bancaire sans chéquier,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique),
- Les dépôts ou retraits d'espèces dans l'une de nos agences,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent,
- Des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- La délivrance de RIB.

Vous connaissez l'état de votre compte simplement et à tout moment :

- En plus d'un relevé de compte mensuel, Budg'Equilibre inclut l'abonnement aux services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS etc.). Vous consultez et gérez vos comptes à tout moment.
- Vous bénéficiez d'un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte : Dès que votre solde est inférieur au montant que vous avez fixé, vous recevez une alerte par email ou SMS.

Vous payez une cotisation fixe :

L'ensemble des services de l'offre Budg'Equilibre c'est 1 €⁽³⁾ seulement par mois. Cette cotisation est prélevée sur votre compte entre le 6 et le 12 du mois. La première cotisation sera prélevée au début du mois suivant la souscription.

Vous êtes exonéré de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte.

⁽¹⁾ Situation appréciée par la banque selon des critères fixés par la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Offre réservée aux personnes en situation de fragilité financière conformément à l'article L.312-1-3 du code monétaire et financier. L'ouverture d'un compte et la délivrance de moyens de paiement sont soumises à l'acceptation préalable de la banque.

⁽³⁾ Conditions Tarifaires en vigueur, susceptibles d'évolution.



L'essentiel

Titulaire	Personne physique en situation de fragilité financière ⁽¹⁾
Proposition	Conformément à l'article R312-4-3 du Code Monétaire et Financier, la proposition de souscription à l'offre groupée de services Budg'Equilibre est formulée sur un support papier ou autre support durable, dont la banque conserve un exemplaire.
Services bancaires	• L'ouverture, la tenue de compte et la fermeture d'un compte de dépôt • La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

	• Le dépôt et le retrait d'espèces dans nos Agences • Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent • Des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) afin de pouvoir opérer des opérations de crédit ou de débit vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte incluant un système d'alertes (email ou SMS) sur le niveau du solde du compte • La fourniture de RIB • Un changement d'adresse annuel
Frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte exonérés	• Commissions d'intervention • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Frais suite à la notification signalée par la BDF⁽²⁾ d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques • Frais pour déclaration BDF⁽²⁾ d'1 décision de retrait de carte bancaire • Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
Tarification	Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest l'offre groupée de services Budg'Equilibre est tarifée à 1 € par mois (Conditions Tarifaires en vigueur, susceptibles d'évolution).
Limites de l'offre Budg'Equilibre	La délivrance d'un chéquier ne fait pas partie de l'offre spécifique Budg'Equilibre. En fonction de vos revenus et des flux confiés à la banque, votre conseiller pourra juger possible le maintien d'une autorisation de découvert sur votre compte.

(1) Situation appréciée par la banque selon des critères fixés par la réglementation en vigueur.

(2) Banque de France



Cas pratique

• Comment vais-je faire sans chéquier ?

Sans chéquier, votre compte bancaire fonctionne normalement grâce aux moyens de paiement mis à votre disposition par votre banque : la carte à autorisation systématique, les virements, les prélèvements et les chèques de banque.

• Comment fonctionne la carte de débit à autorisation systématique ?

La particularité de cette carte est **qu'à chaque opération** (retrait ou paiement), **le système vérifie** s'il y a la **provision** nécessaire **sur votre compte bancaire, sinon l'opération n'est pas possible**.

Avec la carte à autorisation systématique, les incidents de paiement sont évités. C'est une sécurité supplémentaire pour bien gérer votre compte.

Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Par internet **www.cmso.com**
- Par téléphone **0 800 100 111** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :

- facebook.com/CreditMutuelduSudOuest
- @CMSudOuest
- Crédit Mutuel du Sud-Ouest